

RENAGE

Famille Tubuku : avis négatif de la Cour nationale du droit d'asile

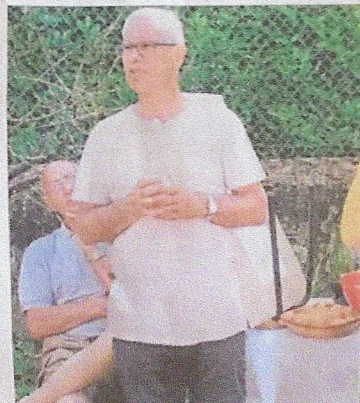
DL 11 / 11 / 17

Mercredi soir, le collectif mis en place par la paroisse de la Sainte-Croix pour l'accueil des migrants à Renage envisageait sereinement l'avenir de la famille Tubuku (notre édition d'hier). Jeudi matin, tous les membres de ce collectif découvraient un mail de Christian Vidal, le coordinateur du groupe : « L'avocat a informé Sarah, par téléphone de la décision de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile, ndr) : Elle est négative ». Sarah, la maman, Jaël, Sharon-Rose, Marie et Joseph, le petit dernier qui, à moins de trois ans découvrait l'école en entrant à la maternelle de Renage, sont effondrés. Certes si

tant que la décision n'était pas prise le doute existait, pouvoir réussir à ce que les enfants soient parfaitement intégrés à l'école, choyés par un collectif auquel ils se sont attachés comme à leur propre famille, avait donné tous les espoirs à Sarah. Ce bel exemple d'insertion évoqué encore mercredi en réunion au sein du groupe avait également laissé augurer d'une issue heureuse. Jeudi, tout semblait s'écrouler sur les épaules de Sarah et le collectif est atterré. Jeudi prochain, une nouvelle rencontre aura lieu pour envisager le profil d'une bien hypothétique amélioration de la situation. Un autre recours

est-il encore possible ? Quelles erreurs auraient été faites dans l'élaboration de ce projet, qui a pris naissance lors du pèlerinage de Parménie en septembre 2015 ? Tous les efforts consentis tant par les accueillants que par les accueillis peuvent-ils être ainsi réduits à néant ? Autant de questions que se posent les membres du collectif, paroissiens ou laïcs, qui épaulent depuis plus de deux ans les migrants devenus leurs amis. En attendant, ils cherchent des solutions, analysent les procédures éventuelles et essaient vainement de consoler une famille déchirée.

J.-M.B.



Christian Vidal, coordonnateur du collectif, aux côtés

Photo archives